

Les Plaines Villes : un projet urbain ambitieux et cohérent

Lors de sa séance du 27 février 2007, le conseil municipal a été amené à donner son avis sur le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté des Plaines Villes, initié par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

La ZAC des Plaines Villes, d'une superficie de près de 120 hectares, s'inscrit à l'Ouest de notre territoire et sur la commune voisine de Ploufragan.

Ce projet a pour objectif de développer, principalement sur la friche de l'ancien aéroport de Saint-Brieuc, un nouveau quartier mixte intégrant l'ensemble des dimensions socioéconomiques, urbaines, paysagères et environnementales, afin de rééquilibrer le développement de l'agglomération vers l'Ouest.

Ce projet constitue une opportunité pour permettre la création d'un nouveau quartier de ville conciliant les activités, l'habitat et les équipements, le commerce et les loisirs en créant :

- **une offre de logement pour tous**, une mixité des formes urbaines et une mixité sociale à l'échelle du quartier;

- **une offre d'accueil d'activités économiques de qualité**, adaptée aux attentes des entreprises, pour favoriser l'installation et le développement d'entreprises de services;

- **une qualité du cadre de vie et de travail**, grâce à un aménagement architectural, paysager, environnemental cohérent et des accès faciles.

Le Conseil municipal a émis un avis favorable à ce projet urbain ambitieux et cohérent, assorti d'observations.

Ainsi des équipements publics d'intérêt général pourraient être intégrés dans le projet établi par la Chambre de Commerce et d'Industrie tels :



La ZAC des Plaines Villes, d'une superficie de près de 120 hectares, s'inscrit à l'Ouest de notre territoire et sur la commune voisine de Ploufragan.

- **un complexe sportif** comprenant, d'une part, des terrains de sport collectif par exemple pour la pratique du football et/ou du rugby et d'autre part un équipement indoor à vocation intercommunale. Cet équipement constituera une étape supplémentaire dans l'action de la Ville qui souhaite doter les Briochins de nouveaux équipements sportifs;

- **un établissement scolaire** afin de répondre à l'accroissement de la population du secteur Ouest de l'agglomération et aux besoins en terme de scolarisation des habitants et des usagers futurs de ce quartier, après avoir établi un état des lieux précis des structures existantes;

- **le siège du service des eaux** de la Ville de Saint-

Brieuc à proximité de l'usine des eaux de Château Bily.

- **une déchèterie**, qui fait aujourd'hui défaut à l'Ouest de la Ville. Elle serait facilement accessible, à proximité de la rocade d'agglomération et de la rocade urbaine.

La notion de développement durable devra être prise en compte de manière globale. A ce titre le conseil municipal a exprimé le souhait qu'un cahier des charges qui s'inspire de la démarche « Approche Environnement de l'Urbanisme » soit élaboré.

La place du **commerce et des services** devra aussi être intégrée au projet comme vecteur d'animation et élément structurant dans la conception des lieux de centralité, afin de répondre notamment aux besoins des usagers et habitants en matière de services de proximité.

Il est important que la part de **logements sociaux** soit portée à 20-25% des constructions et que les logements soient diversifiés, afin de favoriser une mixité sociale et intergénérationnelle.

S'agissant de l'usage des **transports en commun**, il s'avère nécessaire de créer des parking relais dans ce nouveau quartier, qui sera desservi par la ligne de transport en commun en site propre TEO (Transport Est Ouest).

Enfin les **cheminements** créés dans ce quartier permettront de le relier aux quartiers briochins existants. Telles sont les observations qui ont été formulées par le conseil municipal et qui permettront grâce à l'action commune des partenaires institutionnels la réalisation d'un projet partagé par tous les Briochins et vecteur de développement pour l'agglomération briochine.

Ce projet constitue une opportunité pour permettre la création d'un nouveau quartier de ville conciliant les activités, l'habitat et les équipements, le commerce et les loisirs. (document de travail).



Joël Prioul,
Président du groupe de la Majorité municipale.

Peut-on encore avoir confiance ?

Un quotidien régional a fait, le 8 mars dernier, le point sur l'évolution du dossier du Champ de Mars. Disons ce qu'écrit le journaliste (c'est notre seule source d'information) :

« On a du stopper la commercialisation ».
« Il faudra patienter avant d'avoir du concret ».
« C'est hyper compliqué ».
« C'est difficile ».

Et pendant ce temps, les travaux démarrent imperturbablement sur un projet commercial en panne, et dont les opérateurs retardent constamment le calendrier. Pourtant, il s'agit de paysage urbain, il s'agit de potentiel économique, il s'agit de l'avenir du centre ville et accessoirement, il s'agit de millions d'euros.

Où sont le suivi, la rigueur de gestion, l'exigence du respect des engagements de la part de la majorité municipale UMP/UDF de Monsieur Joncour ?

Si, aujourd'hui, le flou perdure bien au-delà des délais fixés sur le projet, qu'en sera-t-il sur le suivi du centre commercial s'il doit un jour ouvrir ?

Certes, démolir l'Inspection Académique, et construire un immeuble, voire un centre commercial, c'est somme toute, assez simple. Il suffit d'aligner les euros, nos euros, ceux des contribuables briochins !

Remplir le Champ de Mars d'enseignes attractives, et surtout assurer sa fonction économique au service du développement de notre cité est une autre paire de manches (pour tout arranger, on annonce pour l'année prochaine, une très grande enseigne internationale de l'équipement de la maison à Pacé, sur la route de

Rennes... que de temps perdu...mais pas pour tout le monde !).

Peut-être qu'entre le moment où cet article est écrit (fin mars) et sa publication, des effets d'annonces auront été faits pour tenter de contrer notre sentiment très négatif.

Mais les faits sont têtus, force est de dire que notre inquiétude est grande, et que nous n'avons pas confiance ni pour aujourd'hui, ni pour demain.

Michel Brémont,

*pour le groupe des élus socialistes et apparentés :
Danielle Bousquet, Michel Brémont, Anne Galand,
Didier Le Buhan, France Le Douarin et Claude Saunier.*

*Ils peuvent être contactés au 02 96 60 44 42
ou au 10 rue Vicairie à Saint-Brieuc.*

Plaidoyer pour l'école maternelle

En matière de suppressions de postes dans les écoles, c'est l'école maternelle qui est visée en premier, pour des raisons budgétaires mais aussi pour des raisons idéologiques. La scolarisation à deux ans mais, plus globalement, l'école maternelle sont dans le collimateur de certaines formations politiques de droite.

Les attaques, les remises en cause, virulentes visent à dissuader les familles d'envoyer leurs enfants à l'école maternelle et recherchent l'extinction de la possibilité de scolarisation à deux ans.

Heureusement, des parents, des enseignants résistent à ces pressions et s'organisent pour défendre l'école maternelle. Ils ont bien compris que nos gouvernants actuels, adeptes de la marchandisation des services, n'ont qu'une idée : sortir ce service des compétences de l'Etat pour le rendre payant ou le faire financer en totalité par les collectivités.

Cette lutte à laquelle, nous élus, nous nous associons

est forte de la réussite de l'école maternelle ; elle est totalement légitime, puisse-t-elle se développer à l'image du mouvement contre le CPE.

Tout plaide pour un développement de la scolarisation des tout-petits. Ainsi, récemment, des experts expliquaient que la politique familiale de la France, héritage des politiques progressistes, et l'existence d'une école maternelle jouaient un rôle essentiel dans le développement démographique. En effet, le taux de fécondité en France est à 2 enfants par femme contre 1,56 en Europe où l'enseignement préscolaire est inexistant. Ainsi, la gratuité scolaire facilite le travail des femmes en France et permet d'augmenter leur taux d'activité. Il est supérieur à la moyenne européenne.

Mais, surtout, l'école maternelle n'est pas un mode de garde. C'est une étape très importante et fondamentale de la scolarité. Elle constitue le socle éducatif sur lequel s'appuient et se développent les apprentissages. De ce

fait, elle est un facteur déterminant de la réussite ultérieure – les études montrent que les élèves qui ont fait tout le parcours en maternelle sont ceux qui ont le moins d'échec scolaire – mais, en plus, c'est un formidable outil de prévention scolaire.

Nous l'avons dit en Conseil Municipal lors du vote sur la carte scolaire : toute atteinte à la scolarisation des tout-petits constitue une grave régression pour l'ensemble du système éducatif français.

*Annie Meyer et Jean-Guy Le Bère
Conseillers municipaux communistes.*

*Ils peuvent être contactés au 02 96 60 44 42.
Jean-Guy Le Bère reçoit le vendredi
de 10h30 à 12h, 10 rue Vicairie.*

Handicapés ? Citoyens !

Plus d'un quart de la population vit une situation de handicap. Qu'ils soient d'origine congénitale, qu'ils proviennent des accidents de la route ou de la vie, de maladie ou de vieillesse, qu'ils soient physiques ou mentaux, divers handicaps contraignent un jour des jeunes ou des adultes à vivre autrement.

Ce sont des citoyens à part entière. Mettons tout en œuvre pour qu'ils conquièrent leurs droits légitimes.

- **Droits à la circulation** : itinéraires dépourvus d'obstacles pour fauteuils roulants et balisés pour les non-voyants; des transports publics collectifs accessibles à tous; augmenter les places de stationnement et abaisser les trottoirs à proximité de ces places.

- **Droit au logement** : accès prioritaire au logement social adapté et subvention à l'aménagement des logements privés en cas de handicap.

- **Droit à la solidarité** : revenu minimum à 80 % du SMIC; aide à l'autonomie de la personne : financement de tous les appareillages et des aménagements lourds par la collectivité.

- **Droit à l'éducation** : Intégration individuelle dans une classe ordinaire lorsque c'est possible et mise en place d'auxiliaires d'intégration scolaire. Si la situation exige des soins importants, c'est l'orientation vers un établissement médico-social avec prise en charge éducative. Dans tous les cas, l'objectif est de favoriser l'autonomie de l'enfant handicapé et de préparer son insertion dans la société.

- **Droit au travail** : le chômage frappe plus durement les handicapés que les autres. Il faut donc : faire appliquer la loi et pénaliser lourdement les entreprises qui ne respectent pas les quotas; permettre le cumul des

allocations spécifiques et des revenus du travail.

Droit à la participation citoyenne : création d'un statut d'association représentative des personnes handicapées; bulletins de vote et professions de foi en braille; développement de centres occupationnels intercommunaux.

Dans notre ville, une commission sur le handicap travaille. Mais tout ne peut être fait par les élus, il y a l'attitude de chacun au quotidien. Par exemple, les voitures qui encombrant les trottoirs, obligeant les personnes handicapées et âgées à marcher sur la route. Nous pouvons tous être concernés un jour ou l'autre par le handicap, alors devenons des citoyens à l'écoute.

*Les élus Verts : Annie Corbel et Marc Boivin.
Groupe des Verts : 10 rue Vicairie - 02 96 60 44 42.*